



Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Damien Gfeller, William Montagrin et Patrick Aerny s'est réunie le 15 septembre 2021, pour étudier le **préavis municipal n° 07/2021, concernant les autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2021-2026**

La Municipalité a délégué Messieurs André Cachin et Gérard Perrier, que nous remercions pour les informations fournies.

La commission de gestion relève les points suivants :

- Avec cette autorisation générale, la Municipalité pourra acquérir sans l'avis du Conseil, des participations dans des sociétés commerciales qui revêtent d'un intérêt particulier, cependant la Municipalité aura l'obligation d'informer le Conseil, lorsque celle-ci aura jugé opportun d'acquérir quelques parts sociales.
- La Commune d'Orges a par le passé déjà participé à l'acquisition de parts sociales pour les abattoirs d'Orbe ou pour les déchets carnés. Ces différentes participations ont toujours été réalisées avec bonne intelligence et la commission de gestion incite la Municipalité à poursuivre de la même manière lors de la législature 2021-2026.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : La Municipalité est autorisée de manière générale pour toute la durée de la législature 2021-2026 à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 3'000 par cas.

Orges, le 15 septembre 2021

Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny

Damien Gfeller

William Montagrin